



27. Manipulation en sécurité de la tronçonneuse

Contexte :

La tronçonneuse est l'un des engins portatifs agricoles qui a apporté le plus de confort de travail et de gain de temps pour réaliser la coupe du bois. Or, cet outil s'avère néanmoins dangereux si les règles de sécurité, de manipulation et d'entretien ne sont pas respectées.

Objectifs de la formation :

- S'approprier les règles de sécurité et déterminer les risques de la machine afin d'être en mesure de les éviter
- S'approprier les règles relatives à l'entretien de la machine
- Acquérir les gestes précis pour manipuler et entretenir la tronçonneuse en toute sécurité

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage ou toute personne souhaitant exercer une activité dans les espaces verts.

Prérequis des participants :

Aucun

Contenu :

- Les arguments d'une pratique ergonomique de la machine de la machine
- Rappel des règles de sécurité
- Les règles d'usage et d'entretien de la machine - fréquence des révisions
- Manipulation de la tronçonneuse en sécurité

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des démonstrations et des mises en œuvre sur un chantier.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.

**Intervenant :**

Philippe LEFRANCOIS – Formateur CFPPA

Responsable de la formation :

Julie GROSS – Chargée de formation continue

**Durée**14 heures
2 Jours consécutifs**Dates**

9 et 10 avril 2018

**Lieux**

Rouffach et sites d'application

Tarif 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Cotisant autre OPCA (AGEFOS, OPCA2, OPCALIA...)
	0 €/ jour <i>selon condition - places limitées</i>	161 € / jour	161 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation hors guide régional, **votre entreprise doit effectuer une demande individuelle auprès du FAFSEA (sous condition de ressources du FAFSEA).